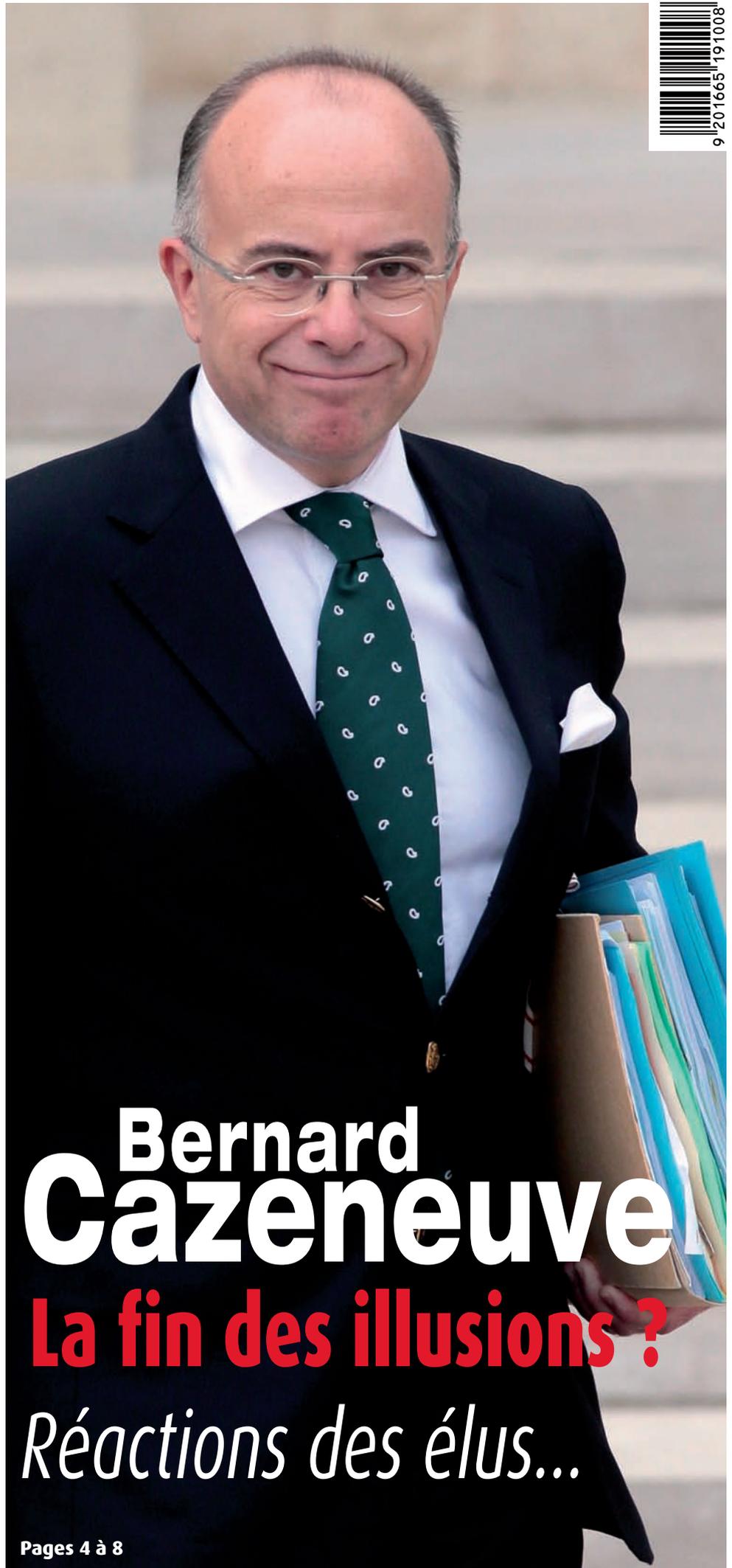


VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !

infogreffe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce



Bernard Cazeneuve

La fin des illusions ?

Réactions des élus...

PRESENTE

SHEILA

Le Show




ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS BIGUGLIAIS
 présente LICENCE 3-100988



SHEILA
en CONCERT UNIQUE
HIPPODROME de CASATORRA
—BIGUGLIA—

JEUDI 10 JUILLET 2014 - 21 H

Vente billets :
 ALEXANDRE Boutiques C.C. Corsaire BORGIO 04 95 36 16 63
 ALEXANDRE Boutiques C.C. BASTIA TOGA 04 95 32 13 20
 Info/ Vente par correspondance : ACLB 04 95 33 89 22

Licenses n°2-112385 et 3-140974 - Crédit photos : Christophe BOUILLON

Bresile : Da a realità à u sonniu

Eccu ci partuti ! Durante un mese, u Bresile hè u centru di u mondu, da cunfirmà di sicuru a so rinomina di capitale internaziunale di u ballò.

S'ellu serà una grande festa per tutti i passiuanti -è sò numerosi- st'eventimentu si tene -ci vole quantunque à mintuvà l'ind' u cuntestu particulare, nantu à un fondu di prutestazione, di disparità è di miseria umana.

D'un puntu stremu à l'astru, di pettu à st'ambiente più chè frollu, a FIFA hà previstu 4 miliarde di dollari d'incascii cù u Mundiale 2014, di i quali 60 per centu chì venerianu di i diritti televisivi.

Per contu soiu, u governu bresilianu averà pagatu 15 miliarde di dollari in quantu à i so investimenti pubblici. Per un dettu, a ristrutturazione di u stadiu Maracana averà custatu più di 430 milioni d'euro. Ma tutti sti soldi spesi custi un seranu vani quallà. Infine, ghjè un studiu fattu da u Cabinetu Ernst&Young chì a dice. Infatti, deverianu arrecà 70 miliarde di dollari à l'ecunomia bresiliana.

Aeruportu anticu è frustu, sottu capacità osteriaghja, trasporti catastrofi-

chi, problemi di securità, greve à ripetizione, u Bresile paga sopra à tuttu e spese pruibitive di a messa à livellu di e so infrastrutture.

Secondu u Procuratore bresilianu Duciran Farena, «sò tamanti l'interessi finanziari è favurizghjanu a curruzione». Favurizghjanu dinù a frattura sociale di stu paese in agunia, sapendu chì i benefizii di a Cuppa di u mondu è di u cumerciu à l'ingiru riveneranu sopra à tuttu à a FIFA è a l'imprese multinaziunale.

A realità hè ch'ellu risicighja u Statu di u Bresile d'avè pocu ritornu nantu à i so investimenti. A realità hè ch'ellu hà fattu cresce a debbita publica, hà caricatu u so bugettu senza mancu circà à suddisfà i veri bisogni di a pupulazione in qualità d'educazione, di salute, d'allogghju, di trasporti o d'agricultura. A realità hè ch'elli sò fermati chjosi l'ochji nantu à l'organizzazione di a prustituzione ind'e cità chì accoglienu i turisti à milioni è e partite di... ballò, cù una negazione odiosa di a dignità umana, di i diritti di e donne è di i zitelli. Ma, durante un mese, a realità hà lasciatu a so piazza à u sonniu.



da Roland Frias

A Corsica in Parigi

La Corse, terre de tourisme ?

Le tourisme est l'un des piliers de l'économie corse. Ce secteur représente 13 % du PIB insulaire et 21 % de la VA (Valeur Ajoutée) du secteur privé. La Corse accueille, chaque année, 3 millions de touristes, ce qui est peu au regard du potentiel de l'île. Beaucoup reste à faire pour structurer ce secteur, diversifier l'offre, proposer des prix attractifs et renforcer le marketing, afin de séduire une clientèle de plus en plus exigeante et lutter contre une concurrence de plus en plus forte.

Les axes de travail définis par l'Agence du Tourisme de la Corse vont dans le bon sens sur les questions d'hébergement, de structuration des activités de loisir, de valorisation du patrimoine, l'aménagement des territoires et le renforcement du marketing.

L'autre difficulté à résoudre est celle de l'accessibilité à l'année avec des sièges supplémentaires à destination de la Corse sur les

lignes nationales et internationales. Un point me semble particulièrement important : la création d'une marque «CORSICA MADE», afin de valoriser une Haute Qualité Identitaire (HQI), selon le rapport de l'Agence du Tourisme de la Corse. Dans un monde où le tourisme est standardisé, banalisé, l'identité est un facteur de différenciation. Il ne s'agit pas de surjouer une folklorisation caricaturale, mais de retrouver une véritable authenticité.

L'Informateur Corse Nouvelle (ICN) se tient à la disposition de tous les acteurs de la filière du tourisme pour faire connaître les actions, manifestations, les établissements, les territoires. N'hésitez pas à nous contacter. Nous consacrerons un numéro spécial au tourisme en Corse.



Christian Gambotti
icn-cgambotti@orange.fr

Billet La douche écossaise !

Les voyages ministériels, en Corse, se suivent et ne se ressemblent pas ! Les ministres sont comme les citoyens, très divers et fort dissemblables. Surtout, qu'un ministre est la plupart du temps «en mission», suivant une formule qui fit -et fait- florès... Donc, en voyage dans notre île, il est porteur de la «Voix de son maître». Tout simplement de la voix du Président de la République.

Nous avons compris ici, que juin 2014 marque la fin des illusions... Comme nous sommes des optimistes impénitents, nous espérons encore, qu'enfin le lapin va sortir du chapeau et peut-être même avec une carotte ! Un ministre qui dit haut et clair que les décisions du Conseil Constitutionnel sont destinées à être appliquées et pas commentées, ça nous émeut et ça nous touche. Mais ça ne nous convainc pas totalement, les députés socialistes n'ont-ils jamais critiqué notre Cour suprême ? Il est vrai : qu'autre temps, autres mœurs.

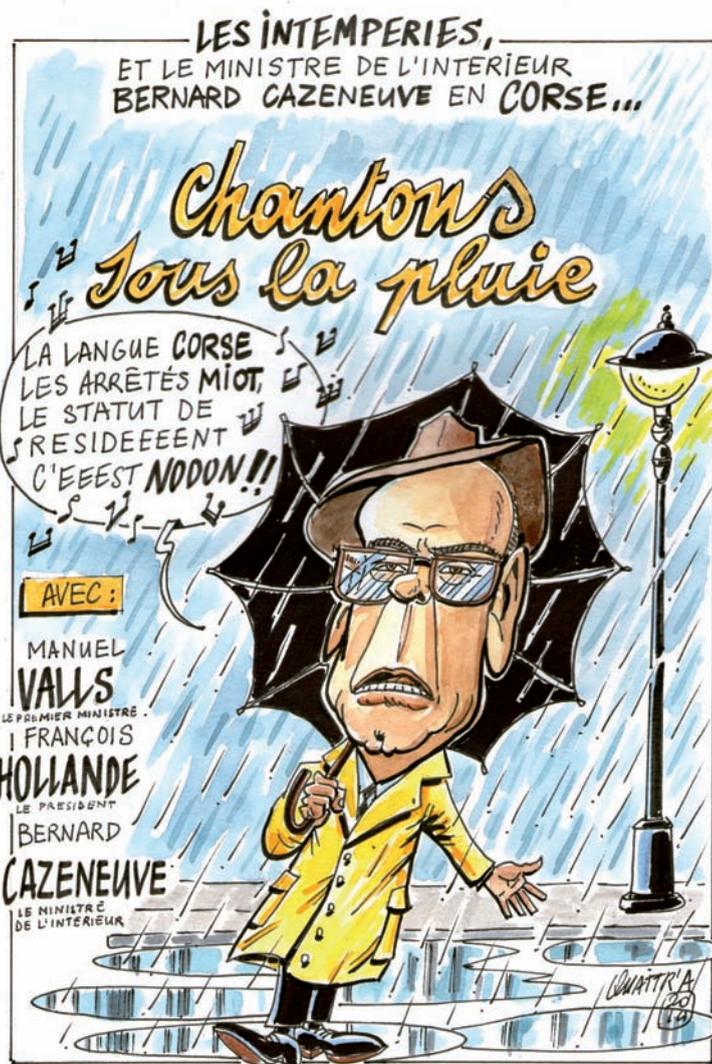
Nos élus Corses réagissent, chacun avec sa sensibilité, en colère, de mauvaise humeur, en appréciant modérément ou passionnément ! La modération ou la passion ne se situent pas forcément là où elles sont attendues.

Nos gouvernants vont faire ce qu'ils font avec les intermittents ou les cheminots, brosser les uns dans le sens du poil, pratiquer pour les autres «calinothérapie» ou menaces du «martinet» ! Et puis après la chaleur estivale, la réflexion des uns arrivera peut-être à concilier les arguments des autres, et cheminera une solution tout juste sortie des têtes bien faites de nos hiérarques.

La patience imposée par des décennies d'expériences, nous conduira indiscutablement vers la bonne solution. Pratiquons avec talent la méthode «Cougé», elle n'est pas forcément la pire.



Paul Aurelli
icn-p.aurelli@orange.fr



Le Ministre de l'Intérieur en Corse

Bernard Cazeneuve : la fin des illusions ?

Bernard Cazeneuve, le ministre de l'Intérieur, était en Corse la semaine passée, afin de rencontrer les élus de l'île et d'aborder un certain nombre de sujets sensibles dont la sécurité et la violence. Mais au-delà, le ministre s'est exprimé sur l'avenir institutionnel et organisationnel de la Corse. Bernard Cazeneuve a fermé la porte au projet global en préparation à l'assemblée de Corse. Le ministre a indiqué qu'il resterait attentif aux propositions des élus, en ce qui concerne le fameux «vote des 46» portant sur l'inscription de la Corse dans la Constitution. Mais il n'est pas allé plus loin, afin d'éviter d'entrer dans une «démarche de rupture» et pour préserver l'égalité de tous les citoyens. Au sujet de la coofficialité de la langue corse, le ministre a été très clair: cela n'est ni souhaitable, ni possible. Même position à propos du statut de résident, considéré comme une «illusion» par le ministre, invoquant même le droit européen. Enfin, s'agissant des Arrêtés, Bernard Cazeneuve juge possible de trouver une solution, tout en martelant que les décisions du Conseil constitutionnel doivent être appliquées, et non commentées. Les propos du ministre ont provoqué de vives réactions dans les différents partis politiques insulaires.



Le discours officiel

«**V**otre propre réflexion exprimée en septembre 2013 par le biais d'une délibération sur l'avenir institutionnel de l'île, vous a conduit à souhaiter aller plus loin, et notamment à demander l'inscription de la Corse dans la Constitution. Le gouvernement sera d'ailleurs attentif aux propositions.

Les discussions sans tabous...

Plusieurs réunions de travail se sont tenues depuis le mois d'octobre dernier. Ces discussions sont sans tabous. Notre constitution admet le droit à l'expérimentation des territoires de la République. Et le débat initié ici dans le prolongement des réflexions portées avec talent par Pierre Chaubon, s'inscrit dans cette logique. Mais le souci de préserver une spécificité, aussi légitime soit-elle, ne doit pas s'inscrire dans une démarche de rupture. Rupture, avec les principes fondamentaux de notre droit, celui de l'égalité de tous les citoyens, celui de l'égalité d'admission de chacun aux charges et emplois publics.

La langue doit demeurer le moyen de s'ouvrir à l'autre

Certes, l'Etat ne peut que partager votre souci de défendre la langue corse, qui participe à la richesse de

notre patrimoine culturel. Mais la langue doit demeurer le moyen de s'ouvrir à l'autre. La langue est un vecteur pour aller vers l'autre. Elle est un moyen de communiquer avec l'autre, et de tisser des liens qui sont ceux de la culture, de l'ouverture et de l'universalité. Aller plus loin en exigeant que tous les agents publics soient corsophones ne me paraît pas souhaitable. Cela ne me paraît pas, dans la République, possible. Il faut qu'ensemble, vous parveniez à définir un vrai projet pour ce territoire. C'est votre volonté, et c'est votre engagement. C'est votre métier de chaque instant.

Mais vouloir restreindre l'accès à la propriété, à ceux qui habitent l'île depuis cinq ans, voire dix années, constitue à mon sens une piste qui peut, pour des raisons juridiques, ne pas apporter les solutions attendues. Il s'agit, à mon sens, et c'est mon analyse, d'une illusion.

Car la règle européenne ne permet pas d'aller au bout de cette idée. Il reste, et je le dis à tous les élus ici, qui se sont engagés dans une voie que je ne partage pas pour des raisons de droit. Il reste que la maîtrise du foncier, l'accès au logement, le développement harmonieux et respectueux de l'environnement sont des préoccupations sérieuses que vous avez voulu exprimer y compris à travers cette délibération, et que l'Etat partage avec la C.T.C.

Je veux m'attarder sur ce sujet, car c'est un sujet qui m'a passionné et sur lequel je sais que ma tâche n'est pas achevée. Je veux parler de la propriété en Corse, articulée à un régime fiscal singulier. Le sujet a été porté au Parlement à l'occasion des débats sur la loi des finances rectificatives.

Le principe d'égalité

Mais le Conseil constitutionnel n'a pas permis que soit envisagé un dispositif applicable à la seule Corse, car le principe d'égalité, à ses yeux, ne le permettait pas. Les décisions du Conseil Constitutionnel n'ont pas à être commentées. Dans la république, elles ont à être appliquées. Toutes ces questions, doivent donc être abordées en nous efforçant de préserver l'équilibre entre l'unité de la république, parce que la loi doit être la même partout et pour tous, et l'exercice plus poussé de la démocratie locale.

Les élus Corses réagissent...

Laurent Marcangeli : «Nous devons cesser de susciter de faux espoirs...»

Le député-maire d'Ajaccio n'a pas du tout été surpris par les annonces ministérielles à propos de la Corse. Si Laurent Marcangeli s'est toujours positionné en faveur de la coofficialité de la langue corse, il se montre en revanche très réservé sur le statut de résident. Selon lui, l'assemblée de Corse doit continuer de travailler, tout en prenant conscience des difficultés et surtout de ce qui est possible de faire, ou pas.

Laurent Marcangeli, qu'avez-vous pensé des annonces faites par le ministre de l'Intérieur ?

Toutes ces annonces ne m'ont pas surpris, dans la mesure où depuis un certain nombre de mois, en tant que parlementaire, je savais bien que les débats à l'assemblée de Corse ne pouvaient pas donner lieu à une matérialisation constitutionnelle, étant donné la situation politique et juridique que nous connaissons.

Très rapidement, et même depuis mon élection, j'avais dit que le big bang n'aurait pas lieu. Je crois que le ministre a été clair.

Vous connaissez ma position sur la coofficialité, et je la maintiens. Vous connaissez en revanche mes réserves sur le statut de résident, et cela a été confirmé par le ministre.

Je pense que l'assemblée de Corse a beaucoup travaillé, et elle doit continuer de le faire.

Mais je crois qu'avant de délibérer, elle doit prendre conscience de la difficulté qui existe lorsqu'il s'agit de modifier le cadre constitutionnel dans lequel nous évoluons.

A l'avenir, je crois qu'il faut vraiment tenir compte de cela, afin de ne pas susciter de faux espoirs et donc, en-

traîner de grandes déceptions.

Peut-on considérer, après de telles annonces du ministre, que les élus corses vont dans le mur ?

J'espère que non. En tout cas, en ma qualité de parlementaire et en ma qualité de maire de la capitale régionale, je ferai tout pour que les élus n'aillent pas dans le mur.

Je ferai entendre ce que j'estime être utile, nécessaire, indispensable pour le bien de notre île et de ses enfants.

Mais aujourd'hui, je crois qu'il convient avant tout de répondre à une exigence. Et nous l'avons senti dans le discours du ministre. Parce que sur le terrain, c'est ce que je ressens en tant qu'élu.

C'est le problème économique et social, le logement, l'emploi, la formation, la santé. Voilà de véritables défis sur lesquels les élus que nous sommes devons travailler.

En tout cas, en ce qui me concerne, je pense à toutes ces problématiques le matin lorsque je me lève. Toutes ces questions occupent mon esprit en tant que parlementaire, mais surtout en tant que maire et président d'une communauté d'agglomération. Je crois que de ce côté-là, le ministre a été assez direct. Il pense qu'il s'agit d'une priorité pour la Corse et je partage son point de vue. ■



Gilles Simeoni : «Votre attitude va conduire à l'ouverture d'une crise politique profonde»

«**I**l me semble que l'évidence démocratique commande à l'Etat et au gouvernement de prendre en compte l'existence des délibérations de l'assemblée de Corse. Pas plus tard que le 6 juin dernier, l'assemblée de Corse a, une nouvelle fois, adopté une motion, demandant non pas à Paris d'entériner ses propositions, mais au moins l'ouverture d'un véritable dialogue, avec un calendrier précis et resserré, autour des propositions votées par l'assemblée de Corse.

Aujourd'hui, force est de constater que l'on nous refuse ce dialogue, et votre visite vient, me semble-t-il, hélas, de le confirmer avec éclat. Votre discours, en effet, a été analysé par tous les observateurs lucides et impartiaux comme une fin de non-recevoir et le refus de toute discussion sérieuse autour des propositions fondamentales votées par l'assemblée de Corse. Cette attitude ne pourra que conduire à l'ouverture d'une crise politique profonde, car elle remet en cause l'essence même du débat démocratique auquel nous sommes, les uns et les autres, viscéralement et irréversiblement attachés. J'appartiens, monsieur le ministre, à un courant politique qui a fait, vous le savez, le choix clair et déterminé de l'action exclusivement démocratique. Ce courant est donc en désaccord total avec la violence clandestine.

Mais la démocratie n'est pas à géométrie variable et ne saurait se diviser. Refuser d'ouvrir aujourd'hui un dialogue vrai avec la Corse autour des délibérations votées par sa représentation élue, c'est en effet commettre un déni de démocratie et donc affaiblir et délégitimer celle-ci. Je ne peux pas imaginer que votre gouvernement puisse persister dans cette attitude. J'ai lu dans des articles de presse que votre engagement politique, monsieur le ministre, avait été déterminé par votre présence, alors que vous étiez très jeune, à un meeting de François Mitterrand.

Je vous demande, de ne pas oublier que François Mitterrand parlait déjà, voici plus de trente ans, d'existence, je cite, du peuple corse. Celui qui venait d'être élu président de la République, demandait aux Corses d'être eux-mêmes. Aujourd'hui, et plus que jamais, nous voulons être nous-mêmes.

Au moment, où vous vous apprêtez à repartir pour Paris, mais j'espère à revenir bientôt et plus longuement, je vous demande donc de ne pas oublier que la perspective d'émancipation et d'apaisement que les Corses, dans leur diversité de leurs opinions, veulent pour cette île, est aujourd'hui à portée de main. A l'Etat de dire si oui ou non il désire se comporter en partenaire loyal pour la construire avec nous. ■

Après Ajaccio, c'est à Bastia que le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a conclu sa visite sur l'île. Avant de prendre la direction de la gendarmerie de Montessoro, cible d'un mitraillage la nuit précédente, le ministre a été reçu à la mairie de Bastia, où Gilles Simeoni et son équipe municipale l'attendaient. Le nouveau maire nationaliste de Bastia a voulu répondre au discours officiel du ministre, par un autre discours. Tout en restant courtois, Gilles Simeoni a vivement attaqué Bernard Cazeneuve, l'accusant de réaliser un déni de démocratie et de refuser d'ouvrir un dialogue vrai avec la Corse.



Pierre Chaubon : «Nous devons nous accrocher aux sujets sur lesquels il y a des ouvertures»



Pour beaucoup, Pierre Chaubon est considéré comme le père spirituel des grands projets de réforme de l'assemblée de Corse. De ce fait, ce dernier était bien entendu très attentif aux annonces de Bernard Cazeneuve lors de visite en Corse. Si Pierre Chaubon ne se dit pas particulièrement inquiet par la tournure des événements, et s'il arrondit les angles en considérant que le dialogue républicain peut continuer de faire bouger les lignes, il reconnaît néanmoins que sur certains dossiers, les élus de la Corse se trouvent confrontés à une position de fermeture nette.

Pierre Chaubon, que retenir-vous de cette visite ministérielle ?

Un ministre de la République est venu nous voir afin de faire quelques annonces. Certaines de ces annonces vont dans le sens de ce que nous proposons et de ce que nous souhaitons. Mais

d'autres annonces sont plus nuancées. Il en est toujours ainsi, lorsqu'un ministre vient en Corse.

Cette manière, justement, de nuancer certaines questions. Est-ce que cela vous inquiète ?

Non, cela ne m'inquiète pas, parce que cela fait partie du dialogue ré-

publicain. Vous savez, je ne suis ni dans la surenchère, ni dans la polémique. On nous a demandé de réfléchir sur un certain nombre de propositions et cela a été fait.

Le ministre a rendu hommage au travail qui a été effectué par les élus. Il s'est montré ouvert, sur ce qui est pour moi la mère de toutes les réformes, c'est-à-dire la révision de la Constitution. Il faut quand même noter ceci. Mais il y a aussi des sujets sur lesquels il s'est montré plus réservé, voire carrément plus fermé.

Plus fermé. Jusqu'à quel point selon vous ? Il n'y a plus matière à discuter selon vous ? Le débat est-il clos ?

En tout cas, un ministre de la République est venu nous dire qu'il y a un sujet, parmi d'autres, qui lui semble juridiquement et politiquement très compliqué. Alors, est-ce que cela veut dire que l'on ne peut plus en parler ? Non, je ne pense pas. Il faut continuer à discuter.

Je ne suis jamais pour la fermeture du dialogue républicain. Mais il faut d'abord, je crois, s'accrocher aux sujets sur lesquels il y a une ouverture. Et je pense notamment, encore une fois, au sujet qui me semble majeur. C'est-à-dire l'inscription et la consécration du statut particulier de la Corse, dans la Constitution.

Et vous pensez que cette inscription pourrait ensuite ouvrir la porte à d'autres opportunités ?

En tout cas, à partir de là, nous pourrions voir ce que nous pouvons construire sur les autres sujets. Ils sont nombreux ces sujets, et nous les connaissons. Il y a la fiscalité, qui grâce à ce que je viens de dire, pourrait trouver une voie. Il y a la coofficialité, et là, nous sentons bien qu'il s'agit d'un objectif à long terme.

Une des étapes pour y parvenir est bien entendu la ratification de la charte des langues minoritaires. Et puis, nous avons aussi un sujet qui, en revanche, est très fermé, c'est celui du statut de résident. Il me semble qu'à ce niveau là, c'est complètement fermé. Le ministre de l'Intérieur a été très clair à ce sujet. ■

Camille de Rocca Serra : «Bernard Cazeneuve a eu l'honnêteté de dire la vérité»

Si du côté des nationalistes et des autonomistes, et même quelquefois au-delà, les propos de Bernard Cazeneuve ont pu choquer, à l'UMP en revanche, on se félicite qu'un représentant du gouvernement ait «enfin fait preuve de clarté» en exposant la vérité sur la faisabilité du projet de réforme initié par les élus de l'assemblée. Pour le député, Camille de Rocca Serra, conseiller territorial, il s'agit maintenant d'aborder le problème autrement.

Camille de Rocca Serra, après les propos du ministre de l'Intérieur, nous avons l'impression que les élus de l'assemblée de Corse doivent revoir leur copie. C'est le cas ?

La C.T.C. a travaillé sur un certain nombre de sujets. En ce qui me concerne, je suis toujours resté sur la même position. J'avais dit notamment que beaucoup de choses étaient juridiquement impossibles, politiquement une erreur, et économiquement une catastrophe.

Aujourd'hui, nous assistons tout simplement à un retour au réel. C'est-à-dire à ce qui est possible de faire, et ce qui est impossible.

Le ministre a eu, et il faut le souligner, l'honnêteté de dire la vérité. Car jusqu'ici, le gouvernement n'avait pas une position très claire. On faisait croire des choses, et on restait un peu dans le flou.

Là, ce n'est même pas la révision de la Constitution qui est en cause. Ce

sont les fondamentaux de la République.

Et ceci, je le dis depuis le début. Dans cette affaire, ceux qui veulent l'indépendance sont dans une certaine logique. Mais ceux qui ne veulent pas de l'indépendance se trompent de chemin. Bien entendu, nous ne pouvons pas nier qu'il existe un problème foncier en Corse. Ceci est aussi le cas dans d'autres régions, même s'il existe un problème foncier qui est spécifique à la Corse. Je crois que nous devons aborder ce problème autrement, et de façon plus pragmatique.

Si il faut modifier le cadre législatif, et bien nous le ferons. Nous l'exigeons même. Et si dans le cadre actuel, nous pouvons atteindre ces objectifs, alors pourquoi pas. Je pense notamment à l'établissement public foncier que nous pourrions mettre en œuvre. S'il faut améliorer les dispositifs législatifs pour les rendre encore plus performants pour la Corse, nous le ferons.

Que doit faire l'assemblée de Corse à présent ?

La collectivité doit maintenant travailler puisque nous demandons à ne pas être rendu dans le droit commun sur l'organisation institutionnelle et territoriale. Eh bien, à nous d'être une force de proposition.

Nous avons le choix entre le statu quo, et bien évidemment, je ne suis pas pour cette option, ou bien de suivre le droit commun, mais là encore, je ne suis pas favorable à cela. Donc nous devons, nous-mêmes, faire des propositions. Car le gouvernement ne fait pas obstacle comme les gouvernements précédents. Donc soyons capables de proposer et soyons capables d'aller même plus loin, notamment dans le cadre des compétences, ou dans le cadre des transferts de fiscalité. Il faut des ressources propres à la collectivité territoriale. A nous de savoir



si nous voulons une collectivité unique. Nous pouvons imaginer beaucoup de choses. A nous de construire et de trouver les consensus du possible.

Les propos du ministre ne vous ont donc pas étonné ?

Le ministre a été clair. Mais nous avons aussi parlé d'autres choses, comme le risque d'une grève de la SNCM à partir du 24 juin, qui pourrait avoir des répercussions sur toute l'économie de la Corse. Nous avons aussi parlé de la criminalité, et de tout ce qui peut interpellier le gouvernement. Je trouve que globalement, le gouvernement a été clair vis à vis de nous.

Nous savons aujourd'hui, dans ce dialogue indispensable, ce que le gouvernement pense sur certains sujets. Mais nous savions déjà, par les constitutionnalistes qui étaient venus nous voir, l'immense difficulté, voire même l'impossibilité juridique de mettre en œuvre ce que l'assemblée de Corse a voté. La clarté était indispensable. J'ai demandé, pour ma part, que soit communiqué l'échéancier à propos de l'idée de l'inscription la Corse dans la Constitution. Car cela, nous l'avons souhaité à 46, dans l'hémicycle... ■

Jean-Christophe Angelini : «L'État commet plus qu'une erreur... une faute lourde !»

Les réactions ont été nombreuses et vives après l'allocation de Bernard Cazeneuve devant les élus insulaires. Bien entendu, les nationalistes, modérés ou pas, sont «les plus remontés» et les plus inquiets après avoir pris connaissance de ces annonces. Femu a Corsica par exemple, considère que les propos du ministre sont très éloignés de la situation politique locale. Pour Jean-Christophe Angelini, en allant à l'encontre des décisions votées par l'assemblée, et à l'encontre des aspirations des Corses, le gouvernement réalise ni plus ni moins qu'un "dénî de démocratie"

Jean-Christophe Angelini, quel a été votre premier sentiment après avoir pris connaissance du discours officiel de Bernard Cazeneuve ?

Il y a vraiment un mécontentement. Il y a vraiment une inquiétude très forte qui émerge, après les propos qui ont été tenus par monsieur le ministre de l'Intérieur, notamment au moment de l'allocation officielle qui a été prononcée en préfecture, mais aussi auprès des élus de l'assemblée de Corse qui étaient présents lors de ce moment de dialogue. Je crois que l'Etat commet aujourd'hui une erreur, pour ne pas dire une faute lourde. Nous l'avons déjà dit au terme de la première allocation, il y a une forme de déni. Dénî de démocratie d'abord, car toutes les délibérations qui sont aujourd'hui mises en cause ont été adoptées à une large majorité, quand ce ne fut pas à l'unanimité. D'autre part, nous nous trouvons ici face à un problème de reconnaissance politique, car au-delà des questions démocratiques et majoritaires, il y a aussi un problème politique qui est posé depuis trente ou quarante ans.

Avez-vous directement parlé à Bernard Cazeneuve ? Si oui, que lui avez-vous dit ?

Oui, et j'ai eu l'occasion de dire ceci au ministre : "J'ai trente-huit ans, depuis mon plus jeune âge j'assiste à ce que je vis depuis vingt-quatre heures, c'est-à-dire, un déplacement ministériel, des attentats et des interpellations. L'Etat et le gouvernement avaient l'occasion de sortir par le haut et de sortir d'une situation de crise qui dure depuis des décennies.

Et manifestement, ce n'est pas du tout le chemin qui est emprunté. Au terme de cette visite ministérielle, à Femu a Corsica, nous sommes aujourd'hui pour le moins sceptiques quant à l'attitude qui a été adoptée. Nous sommes vraiment mécontents de la position qui a été rendue publique.

Depuis trois ans maintenant, beaucoup d'espoir avait été placé dans le processus élaboré à l'assemblée de Corse. Beaucoup de choses ont été faites et votées. Avez-vous l'impression que tous ces espoirs se sont envolés aujourd'hui ?

Je n'irai pas jusque-là, parce que de notre côté, en Corse en général, et au sein du peuple corse, l'espoir demeure néanmoins. Mais prenez quelques exemples. Souvenez-vous de la période du processus de Matignon. Nous avons globalement les mêmes ingrédients. C'est-à-dire une situation d'apaisement du point de vue la violence politique et des attentats, une situation de dialogues et d'ouverture politique.



Et durant trois à quatre années, un encouragement général au processus qui avait été engagé. Aujourd'hui, nous faisons exactement le même constat. A un détail près tout de même. A ce jour, et ce n'était pas le cas à l'époque, l'assemblée a voté, à plusieurs reprises et ce de façon tout à fait majoritaire, quand ce n'était pas unanime, des délibérations marquantes. Donc, nous ne comprenons pas que ce qui était en jeu sous un gouvernement de gauche, il y a quinze ans, se volatilise rapidement au prétexte que les

choses ne sont pas constitutionnelles.

Mais tout cela, nous le savons. C'est même la raison pour laquelle nous demandons une réforme de la Constitution. A Femu a Corsica, nous disons avec beaucoup de sérénité, et en même temps de fermeté, que cette attitude-là n'est pas acceptable, que l'Etat doit impérativement changer de braquet. Il y a une situation politique nouvelle qui est créée par cette attitude.

J'ajoute d'ailleurs, en plus des sujets fondamentaux, que sont les statuts de résident, la coofficialité ou l'inscription de la Corse dans la Constitution, que même la question de l'Arrêté Miot, qui a été votée à l'unanimité à l'assemblée de Corse, n'a pas fait aujourd'hui l'objet d'une appropriation publique, d'un traitement politique approprié. Même dans ce domaine, nous sommes renvoyés aux Calendes grecques... ■

Jean-Guy Talamoni : «La démocratie française ne s'applique pas à la Corse !»

Les indépendantistes de Corsica Libera ont très mal accueilli les déclarations de Bernard Cazeneuve. Le chef de file du mouvement, Jean-Guy Talamoni, a même été scandalisé par ces propos, considérant que la vision gouvernementale sur la Corse est particulièrement "irresponsable et gravissime". Jean-Guy Talamoni accuse même le ministre de l'Intérieur de mentir et ce de façon éhontée, pour s'opposer à une volonté pourtant massivement majoritaire.

Jean-Guy Talamoni, vous semblez particulièrement en colère après avoir écouté les propos du ministre de l'Intérieur. C'est le cas ?

Ce qui s'est passé est extrêmement choquant. Un représentant du gouvernement français est venu nous dire ceci : "Nous avons pris acte des positions de l'assemblée de Corse sur différents sujets. Nous avons une majorité, effectivement, qui s'est exprimée, parfois massivement. Mais cela ne nous intéresse pas". Cela veut dire, en clair, que la démocratie française ne s'applique pas à la Corse.

Voilà ce qu'est venu nous dire de ministre de l'Intérieur de la France. D'ailleurs, nous remarquons au passage, qu'il s'agit d'un ministre de la police qui est venu, et ce quelques



jours après des arrestations et des persécutions judiciaires.

Ainsi, nous constatons qu'à la démarche de l'assemblée de Corse, qui est une démarche de responsabilité depuis le début de cette mandature, Paris répond en retour par une démarche irresponsable et gravissime.

Qu'allez-vous faire aujourd'hui ?

Pour autant, en ce qui nous concerne, nous allons continuer de travailler avec les autres élus de la Corse. Il nous semble que le plus important, dans un premier temps, est de maintenir la cohérence des élus autour de la réforme qui est demandée.

Parce que nous pensons que sur le long terme, il sera impossible à un gouvernement français de gauche ou de droite, de s'opposer à une volonté massivement majoritaire, non seulement au sein de l'assemblée de Corse, mais également au sein de la société corse. Parce qu'aujourd'hui, c'est une majorité massive de la société corse qui veut l'officialité de la langue corse, qui veut un statut de résident, qui veut aussi une révision constitutionnelle pour permettre ces dispositifs, ou qui veut également revenir à une exonération, s'agissant

en tout cas des successions moyennes ou modestes. Et sur tous ces sujets, aujourd'hui, on vient nous dire qu'il ne se passera absolument rien.

Et puis, il y a des choses graves qui se sont produites. Je pense notamment aux mensonges éhontés qui ont été proférés par un ministre français en visite en Corse.

C'est-à-dire ? Quels mensonges ?

Lorsque monsieur Cazeneuve dit qu'il n'est pas possible d'établir un statut de résident parce que l'Europe s'y opposerait. Et bien, cela n'est pas une erreur. Parce qu'à ce niveau là, sur des questions techniques, on ne commet pas d'erreurs.

En revanche, on peut dire des mensonges. Et c'est le cas ! Monsieur Cazeneuve sait très bien que l'Europe ne va pas s'opposer à un statut, dès l'instant où la Corse et Paris se mettraient d'accord pour ce statut de résident.

Ce sont des propos très graves, parce qu'on prend vraiment les Corses pour des idiots. On leur raconte des balivernes, et on s'imagine qu'ils ne vont pas s'en rendre compte. Donc cette visite ministérielle a été véritablement catastrophique à tous les niveaux. Il convient aujourd'hui de revenir à des choses sérieuses, à un travail de fond sur les dossiers.

Et puis, plus globalement, il faut revenir à la prise en compte pure et simple des demandes majoritaires de l'assemblée de Corse. Aujourd'hui, l'assemblée de Corse, elle ne doit pas demander, elle doit exiger le respect de ses votes ! ■

Jean-Charles Orsucci : «La position du gouvernement me pose clairement un problème»

Jean-Charles Orsucci ne pouvait pas être satisfait après les annonces officielles de Bernard Cazeneuve, le ministre de l'Intérieur. Car nul n'ignore que le maire PS de Bonifacio et le vice-président de l'assemblée de Corse, qui n'a jamais caché son penchant autonomiste et sa proximité avec Jean-Christophe Angelini, soutient massivement les propositions de l'assemblée de Corse à propos de la coofficialité de la langue, des Arrêtés Miot ou du statut de résident. Celui qui représente sans doute le plus le courant majoritaire à l'assemblée de Corse, se trouve dans une position délicate. Mais loin de pratiquer la langue de bois, Jean-Charles Orsucci n'hésite pas à affirmer sa grande déception après cette visite, quitte à froisser sa famille politique. Mais il garde espoir. Il n'est pas trop tard, selon lui, pour convaincre le gouvernement d'écouter enfin la voix des élus de la Corse.

Jean-Charles Orsucci, faites-vous parti des mécontents des propos tenus par le ministre de l'Intérieur ?

Pour vous dire la vérité, lorsque j'ai rencontré le ministre, je lui ai dit ceci : la Corse fonctionne tellement bien que pour venir de Bonifacio j'ai mis trois heures. Je lui ai dit que les problèmes de la Corse, ils étaient là aussi. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, au sujet des questions qui ont été abordées à l'assemblée de Corse, sur le statut de résident, sur la coofficialité, sur les Arrêtés Miot, cela ressemble vraiment à une fin de non-recevoir, dans la mesure où on nous oppose le fait que le diagnostic serait bon, mais que les réponses ne seraient pas les bonnes. Sauf que moi non plus, je n'ai pas entendu au cours de notre rencontre avec le ministre, les bonnes réponses. On nous dit qu'il faudra continuer à travailler. Bon, d'accord. Mais j'observe quand même que depuis quarante ans, nous avons ces questions-là face à nous, et qu'aujourd'hui aucun gouvernement n'a réussi à les résoudre en l'état du droit. L'assemblée de Corse propose une évolution législative et constitutionnelle qui permet de répondre correctement aux problématiques que nous rencontrons. J'ai senti lors du repas que nous avons eu avec l'ensemble des présidents de l'assemblée de Corse, qu'il y avait de la déception. J'ai d'ailleurs dit au ministre que j'étais déçu et que j'allais essayer de le convaincre, et qu'avec mes amis, nous allons essayer de

convaincre le gouvernement. Je rappelle quand même que c'est un gouvernement que nous soutenons. Mais là, il faudrait changer de doctrine. J'ai rappelé aussi, qu'en Corse, nous étions des enfants de Joxe, de Rocard et des discussions de Matignon, et que l'actuel gouvernement ne semble pas être dans cette posture-là, et nous le regrettons.

Vous représentez le courant majoritaire à l'assemblée de Corse, mais aussi au niveau national. Est-ce que cette position du gouvernement en Corse vous pose un problème ?

Je vais vous répondre clairement, car je ne pratique jamais la langue de bois. Oui, ça me pose un problème. Qu'une large majorité de l'assemblée de Corse ne soit pas entendue aujourd'hui, c'est problématique. D'autant que cette majorité dépasse notre camp, la gauche, et va jusqu'aux nationalistes, et même parfois une partie de la droite et le front de gauche. Evidemment, je ne peux que regretter que le gouvernement n'entende pas la voix de la Corse. Je comprends très bien que toutes les régions ne peuvent pas faire valoir leurs prétentions au niveau national, mais sur la situation de la Corse qui a tout de même une vraie spécificité, il pourrait y avoir une écoute. Pour rentrer sur le continent, monsieur Cazeneuve doit prendre l'avion ou le bateau. Ce n'est pas en voiture qu'il va pouvoir rejoindre Marseille ou Paris. L'insularité est donc une spécificité forte. Si cette évidence n'est pas comprise et ad-

mise, forcément, je ne peux que le regretter. Vous savez, quand aujourd'hui je paie les salaires des curés en Alsace-Lorraine, cela ne me convient pas. Aujourd'hui, je ne peux pas me satisfaire que l'on m'oppose la conjoncture nationale pour m'empêcher de pouvoir avoir des droits effectifs sur cette terre, permettre aux gens de pouvoir se loger décemment, parce que nous avons une spéculation foncière qui est trop importante.

Le gouvernement s'est lancé dans une vaste réforme, qui ne concerne pas seulement la Corse, finalement, est-ce que ce n'est pas ça qui brouille les cartes ? Le gouvernement a peut-être d'autres chats à fouetter en quelque sorte...

Qu'on dise que la situation en Corse est compliquée depuis longtemps; qu'on dise que François Hollande, et avec d'autres, ont peur de la question corse parce qu'il y a une espèce de fantasme autour de ce qui aurait pu se passer à l'époque de la présidentielle de Lionel Jospin, et donc que cela crée des tensions, je veux bien l'entendre. Qu'aujourd'hui, il y ait d'autres préoccupations au niveau gouvernemental que le sort des 300.000 personnes qui vivent en Corse, je peux aussi le comprendre. Mais tout de même, nous, nous vivons ici et nous sommes des représentants du peuple corse et nous attendons des réponses à nos questions et nos problématiques. Et c'est le devoir du gouvernement de répondre à nos attentes.



Vous êtes pessimiste aujourd'hui ?

Je veux rester positif. Je l'ai d'ailleurs dit au ministre. Nous allons continuer à chercher les arguments pour les convaincre, avec d'autres, avec les amis habituels, Emmanuelle de Gentili, Jean-Louis Luciani, tous les socialistes qui voudront nous aider à faire entendre notre voix pour que nous puissions être enfin écoutés à Paris. Car nous devons vraiment parvenir à sortir de cette impasse. Là, je constate qu'un mécontentement est en train de grandir et de s'exprimer. Nous savons que chez nous, en Corse, quelquefois les mécontents s'expriment de façon qui ne me paraissent pas opportunes. Je parle de la violence, vous l'avez compris. Je la condamne sous toutes ses formes et je veux qu'on sorte de ce système. Et pour cela, il faut qu'on apporte des solutions aux problèmes de la Corse. Voilà ce que j'attends du gouvernement aujourd'hui.

Etienne Bastelica : «Nous sommes en phase avec le ministre à propos du statut de résident»

De tous les courants politiques présents lors de l'allocation du ministre de l'Intérieur devant les élus de la Corse, le Front de Gauche était certainement le plus satisfait. Le conseiller territorial Etienne Bastelica n'a pas été étonné par les propos du ministre relatifs au statut de résident par exemple. Sur ce plan là, la position du gouvernement est en phase avec celle des élus du Front de Gauche en Corse. Etienne Bastelica était donc satisfait de cette visite.

Etienne Bastelica, avez-vous approuvé les annonces du ministre de l'Intérieur lors de son passage en Corse ?

Le ministre nous a livré un discours en plusieurs parties, dans lequel il a évoqué notamment les questions



économiques. Il a parlé du Plan Exceptionnel d'Investissement, mais aussi des efforts que l'Etat a faits, et veut continuer de faire, avec la région, les départements, les intercommunalités. C'est quand même quelque chose de très important.

Nous ne pouvons pas avoir de développement économique en Corse, si nous n'avons pas le concours des structures. Puis, le ministre a parlé de la violence. Il a notamment évoqué la façon dont il fallait, à un moment ou à un autre, éradiquer le grand banditisme.

A propos des grandes réformes à venir, est-ce que vous avez trouvé le ministre très clair sur ces points là ?

Oui, je pense que le ministre a été assez clair. Sur la question du statut de résident, je n'ai pas été étonné par ses propos. Heureusement que notre groupe avait fait une intervention avant son arrivée, parce que le ministre a repris pratiquement tout ce que nous avons dit sur le statut de résident. Le ministre a été très clair là-dessus.

J'ai d'autre part été très surpris de voir que le ministre, d'un point de vue économique, connaissait très bien le dossier. En ce qui concerne la langue corse, par contre, là je demeure un peu circonspect. Nous avons discuté de la problématique de la langue, à Ghisonaccia avec le recteur, Michel Barat, lors d'un débat sur la violence. Et le recteur avait été très clair là-dessus, et je pense que c'est lui qui est dans le vrai.

Si demain matin nous nous tournons vers le rectorat et vers l'Education Nationale, peut-être que sans faire de discours, nous pouvons avancer de façon considérable dans l'étude, l'apprentissage de la langue corse, et ce de la maternelle à l'université. Nous pouvons aller très loin à ce niveau-là.



Mag.éco N°6519

L'accession à la propriété est un vieux rêve hexagonal. À tel point, qu'elle s'analyse en économie comme faisant partie de la «finance irrationnelle».

Vecteur de valorisation sociale, constituant un patrimoine physique à léguer à ses enfants, mais aussi plébiscité comme une «valeur refuge» pour investir sans risque, l'achat immobilier est en effet la seule transaction pour laquelle l'acquéreur se préoccupe de savoir s'il a les moyens de se lancer plutôt que de se demander s'il a intérêt à le faire compte tenu des tarifs pratiqués. Or, les prix du mètre carré ont augmenté de 161 % entre 1998 et 2011, provoquant une bulle immobilière qui a rendu l'acquisition inaccessible à une large partie de la population.

Dès lors, est-il réellement avantageux d'acheter sa résidence principale plutôt que de la louer ? À contre-courant des conseils habituels, la réponse de Jean-Luc Buchalet, co-auteur de l'ouvrage Immobilier, comment la bulle va se dégonfler, paru début avril aux éditions Eyrolles (14 €), pourrait en surprendre plus d'un.

Reportez votre achat

Selon ce stratège cofondateur de Pythagore Consult, une société de conseil en investissement, il serait en effet plus rentable, à l'heure actuelle, d'épargner en tant que locataire pour attendre une période plus propice à l'achat immobilier.

Pour étayer cette affirmation surprenante, le spécialiste se propose tout d'abord d'expliquer comment la bulle immobilière s'est formée. Paradoxalement, ce seraient les mesures favorisant l'acquisition qui

Chronique d'une baisse des prix annoncée

Dans Immobilier, comment la bulle va se dégonfler, deux spécialistes analysent ce marché en crise pour éviter aux particuliers de se faire flouer. Rencontre.

auraient alimenté cette flambée des prix : baisse des taux d'emprunt, allongement de la durée de crédit, faible apport personnel requis mais aussi diverses incitations fiscales à l'image des dispositifs Robien et Sellier.

«Aujourd'hui, 65 % du patrimoine des Français est investi dans l'immobilier, précise Jean-Luc Buchalet. C'est dire l'importance que représente ce marché pour les ménages.» Sauf que la conjonction des facteurs énoncés serait arrivée à son terme.

«On commence à observer une baisse des prix depuis la fin 2011, développe l'économiste. Dans le même temps, les taux d'intérêts, historiquement bas, remontent, tandis que les banques raccourcissent la durée d'emprunt et demandent davantage d'apport personnel aux candidats à l'achat.» Des indices renforcés par une donnée démographique : le «papy-boom».

Jusqu'en 2005, le nombre d'acheteurs – essentiellement des personnes entre 20 et 59 ans – était supérieur à celui des vendeurs mais, à compter de cette date, la génération du Baby-boom a commencé à partir à la retraite, renversant la balance.



Chiffres et graphiques détaillés par région à l'appui, Jean-Luc Buchalet pronostique alors une diminution progressive mais conséquente des prix de l'immobilier : «On devrait connaître une baisse de 5 à 7 % cette année, puis une accélération à

10 % en 2015 et ainsi de suite jusqu'à atteindre une chute de 30 % d'ici cinq à dix ans.»

Alors que cette dévaluation constituerait une catastrophe pour ceux qui comptent revendre leur bien, ce serait, en revanche, une aubaine pour les primo-accédants en mal de propriété. À la condition, d'ici là, d'avoir suffisamment épargné pour préparer cette acquisition.

Or, si le crédit immobilier constitue une épargne forcée pour les propriétaires, les locataires mettent rarement de côté les centaines d'euros qu'ils auraient dû déboursier chaque mois en charges supplémentaires s'ils avaient franchi le pas de l'accession. Avant toute autre chose, c'est donc de rationalité qu'il faut faire preuve pour profiter de ce dégonflement potentiel de la bulle immobilière.

Voici quelques données à garder en tête avant de se lancer dans un achat immobilier :

4 500 € : c'est le revenu moyen actuel nécessaire pour l'acquisition d'un 50 m² à Paris ou d'un logement de 90 m² en province.

12 ans : il faut aujourd'hui douze ans de revenus à un particulier pour acheter un bien à Paris ; cinq à six ans en région.

-30 % : les auteurs prévoient une baisse progressive des prix de l'immobilier atteignant 30 % d'ici cinq à dix années.

20 ans : d'après le scénario économique des auteurs, il faudrait plus de vingt ans à un primo-accédant habitant autour des grandes métropoles, pour que son achat immobilier devienne plus rentable que la location.

Une protection du consommateur accrue d'ici à l'été

La nouvelle loi sur la consommation entend booster le pouvoir d'achat et les droits des consommateurs. Zoom sur les premières mesures applicables.

Bien que la loi Hamon relative à la consommation ait été publiée au Journal officiel le 18 mars, l'entrée en vigueur de ses dispositions va s'effectuer de façon échelonnée. Outre l'attente de plusieurs décrets d'application conditionnant certaines mesures, le législateur a en effet prévu des délais d'adaptation pour les professionnels impactés. Passons en revue les principaux dispositifs d'ores et déjà applicables ou qui le seront sous peu.

Augmenter le pouvoir d'achat

La loi Hamon s'immisce tout d'abord dans certains secteurs marchands peu concurrentiels afin d'impulser une baisse des tarifs pratiqués. Depuis le 18 mars, les pharmacies ont ainsi perdu leur monopole en matière de vente des tests de grossesse et des produits d'entretien pour les lentilles de contact, au profit de la grande distribution. L'objectif est d'aboutir à une diminution de 30 % des prix.

Par ailleurs, le législateur entend mettre un terme au monopole de fait des banques pour la souscription d'une assurance emprunteur, passage obligatoire pour tout crédit immobilier.

Plus de 80 % des emprunteurs ont ainsi une assurance de crédit liée à

leur agence bancaire. Bien que le particulier puisse se tourner vers un autre organisme, cette possibilité était jusqu'alors rendue inexistante puisqu'il suffisait à la banque prêteuse de refuser cette formule concurrente lorsqu'elle estimait qu'elle ne présentait pas de «garanties équivalentes» à ce qu'elle-même aurait proposé. À partir du 26 juillet, les offres de prêts devront alors permettre au consommateur de disposer d'un délai d'un an, à compter de la signature du prêt, pour changer d'assurance emprunteur.

Dans un autre registre, depuis le 18 mars, les maisons de retraite n'ont plus le droit de faire payer à la famille l'intégralité d'un mois d'hébergement entamé au moment du départ ou du décès d'un résident. De même, un état des lieux d'entrée contradictoire doit à présent



être signé pour pouvoir facturer des frais de remise en état de la chambre.

Protéger le consommateur

La loi Hamon s'analyse d'autre part sous l'angle de la protection des particuliers. Dans ce cadre, l'amende pénale sanctionnant l'abus de faiblesse est ainsi passée de 9 000 à 375 000 € dès la publication du texte. De plus, le législateur a renforcé le dispositif relatif aux clauses abusives en permettant, notamment, aux associations de consommateurs d'agir en justice contre «tous les contrats identiques conclus par le même professionnel avec des consommateurs, y compris les contrats qui ne sont plus proposés».

Quant aux fournisseurs de services essentiels – énergie, eau, télécommunications –, ils ne peuvent plus facturer de surcoût à leurs abonnés bénéficiant de tarifs sociaux, lorsque leur prélèvement bancaire a été rejeté faute d'approvisionnement.

Enfin, la vente de biens de consommation bénéficiera d'un

lifting à partir du 13 juin. Les offres proposées sur le web devront informer davantage le consommateur sur les caractéristiques du produit, les modalités de paiement et d'éventuelles restrictions de livraison.

Le délai de rétractation de l'acheteur sera étendu de sept à quatorze jours et donnera lieu au remboursement sous quatorze jours, contre trente aujourd'hui. L'encadrement de la livraison du produit sera lui aussi renforcé par un délai maximum de trente jours, ainsi que par la limitation de la responsabilité de l'acquéreur à compter de la prise de possession physique de sa commande et non plus dès l'achat.



D'autres mesures sont tout aussi avantageuses :

Assurance automobile : les contrats de responsabilité civile en cours ne peuvent plus imposer de garage de réparation aux assurés.

Crédit affecté : dorénavant, lorsque le consommateur souhaite se rétracter dans le délai de quatorze jours imparti, il peut automatiquement annuler le contrat de biens ou de prestations de services qui devait être financé grâce au crédit.

Démarchage téléphonique : à partir du 13 juin, les vendeurs par téléphone ne pourront plus utiliser de numéro masqué et devront s'identifier auprès des consommateurs contactés. De même, la confirmation de l'acceptation de l'offre par le client devra être renvoyée par courrier signé ou mail.

Inventoriez vos biens en ligne

Le nouveau site cbien.com adapte le concept du coffre-fort numérique aux biens de consommation. Zoom sur une proposition novatrice

La dématérialisation est dans l'ère du temps. Mais si beaucoup redoutent encore de n'avoir qu'un exemplaire numérique de leur fiche de paie ou de leur relevé de compte, la voie de la sauvegarde immatérielle en complément du document papier est en pleine expansion. Mieux vaut plusieurs copies qu'une seule!

Un coffre-fort numérique

C'est le principe du coffre-fort numérique: un espace de stockage de vos archives – impôts, contrats d'assurance, papiers d'état civil, bulletins de salaire... – en ligne. Tandis que vous pouvez accéder à vos données en quelques clics, elles sont également dupliquées dans plusieurs data centers, des bunkers physiques renfermant d'immenses baies informatiques qui contiennent les serveurs et disques dur et réduisent ainsi le risque de pertes.

Un inventaire précieux

«Au départ, c'est une histoire de famille, explique David Gascoïn, ancien directeur business développement chez Schneider Electric. Mon beau-frère [Pierre Delage, NDLR] s'est fait voler des affaires de valeur dans son coffre de voiture et a rencontré de grandes difficultés pour obtenir le remboursement par son assureur, faute de preuves d'achat.»

À défaut de trouver une solution d'inventaire numérique adéquate pour que cette mésaventure ne lui arrive plus, ce professionnel du web a donc décidé de l'inventer. Une première mondiale selon les fondateurs du site!

De façon pratique, cbien.com vous propose, via une application mobile, de prendre en photo vos biens – canapé, TV, réfrigérateur, bijoux... – mais aussi leur facture, voire leur code-barres lorsqu'ils en ont un. De quoi reconstituer facilement la fiche d'identité complète du produit sur votre espace utilisateur en ligne.



Et David Gascoïn d'expliquer que «cet inventaire a de multiples intérêts: il permet de lister ce que l'on a, d'estimer sa valeur grâce à notre outil d'évaluation par rapport au marché, d'adapter son assurance habitation (qui implique de chiffrer la valeur de ses biens), de pouvoir fournir les preuves d'achat et photos nécessaires à son assureur en cas de vol, de dégât des eaux ou d'incendie ou encore de pouvoir déterminer le coût d'un déménagement en fournissant la liste de ses biens au professionnel».

Valoriser vos biens

Outre la gestion de cet inventaire via un tableau de bord, le site entend très prochainement – d'ici la fin de l'été – permettre aux inter-

nautes de valoriser leurs biens ainsi enregistrés. L'objectif est en effet d'optimiser ce coffre-fort numérique nouvelle génération en en faisant un outil pratique de développement de l'économie circulaire.

En d'autres termes, une fois que votre lave-linge, votre tronçonneuse et votre équipement de ski seront répertoriés en ligne, il vous suffira de sélectionner la plateforme de votre choix (type eBay, LeBonCoin...) pour les vendre, les réparer, les prêter, les louer, les donner ou les échanger. La fiche descriptive de l'objet sera alors automatiquement transférée pour compléter l'annonce nécessaire à cette transaction.



Si le concept a déjà conquis de nombreux internautes, il se limitait jusqu'à présent à la sauvegarde documentaire. David Gascoïn et Pierre Delage ont voulu aller plus loin en permettant de créer et de gérer gratuitement l'inventaire complet de son patrimoine mobilier à travers le nouveau site cbien.com, lancé le 19 mai.

Sécurité

Bien que «techniquement prêt», Cbien.com n'a pas demandé le label « coffre-fort » lancé en février par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), parce que celui-ci impose « une trop grande contrainte de connexion pour l'utilisateur ». Le site offre toutefois plusieurs niveaux de sécurité à ses clients:

- **gestion de votre compte:** utilisation du protocole SSL (celui des banques), mot de passe encodé et crypté non détenu par le site internet.
- **confidentialité:** garantie par la déclaration à la Cnil.
- **sauvegarde des données:** les bases sont dupliquées dans trois data centers, la sécurité du site est auditée trois fois par an et les internautes peuvent exporter leur inventaire à tout moment.



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



La loi ESS mise en lumière à Ajaccio le 25 juin

À l'initiative du Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Corse, Dominique Giovannangeli, et de la DIRECCTE, Jean-Louis Cabrespines, Président du CNCRES, exposera les grands principes de la loi relative à l'ESS adoptée au Sénat le 4 juin dernier et ses enjeux pour la Corse. Cette présentation aura lieu le mercredi 25 juin 2014, à 14h, salle des délibérations de l'Assemblée Territoriale de Corse, et verra la participation Christophe Mirmand, Préfet de Corse, Maria Guidicelli, Présidente de l'Agence d'aménagement durable, de planification et d'urbanisme de la Corse, Jean Zuccarelli, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

«En partenariat avec la DIRECCTE, au titre d'une convention-cadre EDEC et d'une convention annuelle d'objectif avec l'Etat, la CRESS Corsica souhaite faire de cette présentation un moment fort de la construction des politiques publiques de développement économique en Corse» explique Dominique Giovannangeli, Président de la CRESS Corsica.

«En effet, l'adoption de cette loi avant la pause législative estivale prend un écho particulier à l'heure de l'élaboration du schéma direc-

teur du PADDUC. A ce titre, la CRESS travaille en partenariat avec le Conseil Economique Social et Culturel à la reconnaissance de l'ESS : un modèle de développement qui privilégie l'Homme. La Présidente de l'AAUC Maria Guidicelli été sollicitée à ce titre».



«En outre, l'adoption prochaine par l'Assemblée Territoriale de Corse du second Plan Cors'Eco Solidaire constitue une marque importante de la prise en compte du poids économique et des capacités de développement de l'ESS

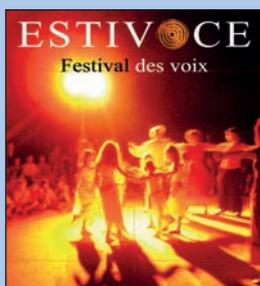
pour la Corse. Le Président de l'ADEC Jean Zuccarelli pourra décliner les grandes lignes de ce plan de soutien ».

Pour Dominique Giovannangeli, «dans ce contexte, la participation conjointe des représentants de l'Etat et de la Collectivité Territoriale de Corse à cet événement, nous paraît de nature à manifester la volonté des pouvoirs publics d'œuvrer à la construction d'un cadre de développement économique homogène et cohérent en Corse».

Estivoce du 4 au 10 juillet à Pigna

Chaque année depuis 1975, se déroule à Pigna le festival Estivoce. Dans les plus belles architectures baroques de Balagne et dans tout le village de Pigna, les plus belles voix du monde se répercutent à travers le temps et l'espace.

Du 4 au 10 juillet 2014, spectacles à partir de 19h à la Vaccaghja et à l'Auditorium de Pigna, des concerts, ateliers pour enfants et adultes (chant, percussions, arts plastiques...), et la grande fête dans tout le village pour le final le jeudi 10 juillet.



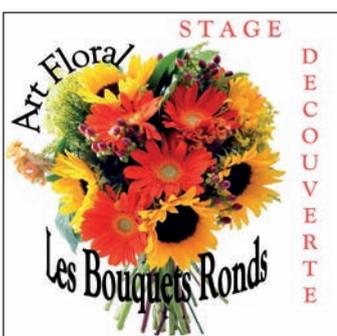
Du 5 au 9 juillet sont programmés des concerts «serenati» gratuits dans les communes partenaires de Balagne : Aregno, Cateri, Belgodère, Monticello, Ile-Rousse, Santa Reparata et Corbara.

En présence notamment de Madrigalesca, A Cumpagnia, Jacky Micaelli et U Ponticellu, Zampognorchestra, Marcel Peres, Les Anarchistes, Elise Lancerotto et Marie Scheinder...

Un événement culturel majeur organisé avec le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse.

Infos réservation : Tel. 04 95 61 73 13 / 06 79 40 68 80

Stage Découverte sur l'Art Floral



Lundi 30 juin 2014
14h-18h

Centre Social à Corte
(Complexe sportif de Chabrières)

Renseignements et inscriptions :

Centre Social CPE Corse Centre Corse - A Rinascita
04 95 61 03 43 ou contact@cpcie-centrecorse.fr
(Complexe sportif de Chabrières - RN 200 - 20 250 Corte)

La saison 2013/2014 touchant bientôt à sa fin, le Centre Social vous propose, pour la finir comme elle l'avait commencé, un Stage Découverte.

Le lundi 30 juin, de 14h à 18h, venez-vous initier à l'Art Floral avec, pour thématique, les Bouquets Ronds.

Animée par Christiane, une fleuriste passionnée et créative, ce stage vous offrira tous les secrets et astuces pour réaliser de jolis bouquets de fêtes et de déco ! A l'issue de l'après-midi, vous repartirez avec vos créations du jour et des idées pleins la tête.

Le nombre de places étant limité, merci de vous inscrire au plus vite au Centre Social au 04 95 61 03 43

SAMEDI 5 JUILLET 2014

à partir de 18h

Soirée
Livres Corse

au Radisson BLU
RESORT & SPA, AJACCIO BAY

DEDICACES
& CONFERENCES

SAMEDI 5 JUILLET 18H

Comment s'écrit l'histoire de la Corse
avec Antoine Marie Graziani et Frédéric Bertocchini

SAMEDI 5 JUILLET 20H

Polar made in Corsica

Marie Hélène Ferrari, Anouk Langaney et Jean Pierre Arrio



La médiathèque de Folelli, fait rimer culture avec plaisir

C'est fait, et c'est officialisé ! Finie la triste image qu'offrait la ruine de l'ancienne usine à tanin à l'entrée sud de Folelli. Un lieu chargé d'histoire... celle d'une localité née de sa présence, et tombé dans un sinistre état de délabrement... sa démolition a été évoquée de manière inéluctable. La municipalité de Penta di Casinca s'y est toujours fermement opposée, cherchant le projet «miracle» pour sa survie. Autrement, mais sûrement !

Et le voilà porté à concrétisation ce projet à l'échelle microrégionale comme son nom l'indique : «Médiathèque de Castagniccia Mare à Monti». Ouverte au public au printemps, il lui manquait son inauguration officielle, et c'est à présent chose faite, pour le plus grand bonheur de Joseph Castelli, président du Conseil Général de la Haute-Corse, qui avouait volontiers réaliser en ce «J» un pèlerinage affectif : «Cette usine est un pan de mon histoire personnelle et familiale.

Elle a motivé l'installation de mon grand-père à Folelli, et depuis lors ma famille a pris racine en cette terre casincaise qui m'est devenue si chère... on connaît la suite. On sait aussi que le maire qu'il a été s'est acharné à sauver la bâtisse malgré les avis techniques qui préconisaient de la raser.

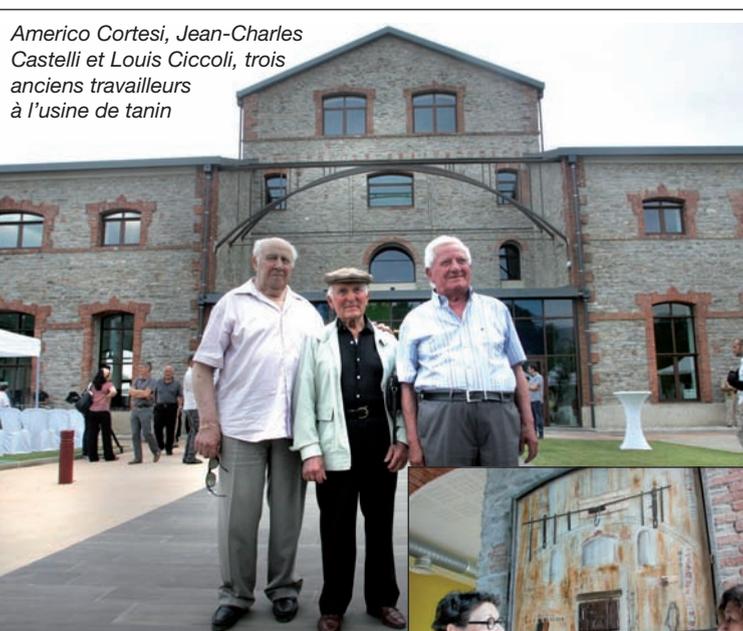
En ce jour d'inauguration, la vedette a été rendue à la vieille usine, qui a tant de choses à raconter. Par le biais de la projection du documentaire émouvant «Parollu d'usini» de Marie-Pierre Valli, et par l'exposition

qui s'appuie sur les travaux de Pierre-Jean Campocasso, ethnologue régional, qui raconte la civilisation du châtaignier, l'industrie des tanins, la production d'acide gallique et bien sûr l'usine de Folelli (exposition visible durant un mois). Autant d'animations qui ont agrémenté le jour inaugural, festif à souhait.

La volonté de la commune de Penta di Casinca a gagné. Son jeune maire Yannick Castelli qui a porté sa pierre à l'édifice, peut retrouver la sérénité que la conviction du travail bien fait procure. Il peut être heureux et fier d'avoir contribué ces dernières années, à la rénovation du bâtiment et à sa transformation en lieu de rencontre, d'échanges, et de culture au sens le plus large du terme. Les murs de la vieille usine de tanin de Folelli vont résonner à nouveau des vibrations de la vie. Celle du loisir cette fois-ci. La sueur de l'homme cédant la place à l'encre les livres, aux couleurs de la joie, couleurs dans les cœurs, couleurs qui éveillent les sens et subliment les esprits. Et pour très longtemps !

Sachant que l'aboutissement d'un projet de réhabilitation d'un patrimoine historique et architectural d'une telle importance, a nécessité le partenariat actif de la commune de Penta di Casinca, du Conseil Général de la Haute-Corse, de la Collectivité Territoriale de Corse et des services de l'Etat.

■ Jacques Paoli.



Americo Cortesi, Jean-Charles Castelli et Louis Ciccoli, trois anciens travailleurs à l'usine de tanin

Les œuvres de Patricia Caselles à partir d'objets divers de l'usine à tanin, ornent les murs de médiathèque



Des étudiants de l'IUT de Corse primés au Festival MMI

Créé en 2001, le «Festival MMI» récompense chaque année les meilleurs projets étudiants de l'année issus des filières «Métiers du Multimédia et de l'Internet» de toute la France. Les étudiants peuvent soumettre des travaux individuels ou de groupe, des réalisations personnelles ou

créées dans le cadre de cours ou des projets tuteurés. Cinq catégories sont proposées : multimédia, audiovisuel, musicale, infographie et site web.

Lors de l'édition 2014, qui se tenait le 5 juin à Lens, le jury a décerné le premier prix dans la catégorie «Infographie» à un groupe d'étudiants de l'Université de Corse pour leur magazine «Isul'Art». Les étudiants récompensés : Bader Amellal, Mariana Croce, Pierre Gaffori et Charles-Antoine Tomasi. Un grand bravo !



19^{ème} RENCONTRE D'ART CONTEMPORAIN de CALVI

SCONTI D'ARTE Corsica tedescha

Présidée par GABRIEL DIANA

8 JUN - 29 AOÛT 2014

ABBA ALBERTI ALMSTADT ANNEKATZ ASTOLFI BABIONE BLUFF CASABIANCA CASANOVA CASSELLES CASTELLANI C. CASTELLANI J. CHARBAK CHANIER DE CASABIANCA DEGUHEN DANA DEZ DOMMEL DRA HALL FERRANDEZ GRAD HINDO JANNIN JAVEL KARLEH KETZDORN KLEBER KUNOSKI LABRETE LOUOT LORING MAC TAGGART MAMBERTI MARACCA MICHOLZI MOREAU MURCHIE NADIA ORNGAR GARDON PARSON RENARD SAEKER SAMA STECHERT VOSMANN TREKIDZELBA

eNtRÉE LibRe CiTaDeLLE Calvi

Facciacce, ritratti corsi

Par tuttu l'annu u publicu corsu hà seguitatu i ritratti scimàtichi di a squadra Facciacce incù, à a rializzazioni è scrittura, Gérome Bouda è Petru Paulu de Casabianca (A Piazzetta). Omu hà scupartu tandu u pastori corsu, l'elettu chì cundanna, u turista chì li hè piaciuta « A Keurse » ... Sti ghjovani autori anu risciutu una vera sfida : fà campà u prugamma cortu umuristichu di i quali ni sò tantu bramosi certi televisò. L'annu prusimiu saranu sempri presentati nant'à ViaStella. ICN hà postu torna à Petru Paulu de Casabianca calchi quistioni pà avè un bilanciu è di sapenne un pocu di più pà a rintrata.

Da chi hè vinuta l'idea di u prugamma Facciacce ?

Via Stella circava programmi scherzosi è in lingua corsa. Eranu interessati da u spiritu di A Piazzetta è hè per quessa ch'elli mi anu cuntattatu. Nant'à u situ aviamu fattu picculi ritratti in disegnu (u montasega, a tonfia...) è a seria Facciacce hè appena un'adattazione di sti ritratti. Hè grazia à a squadra di Stella Productions, chì m'anu fattu cunfidenza, chì a seria s'hè fatta.

Chì squadra ci travaglia ?

A mo parte era di riflette à i testi è à i persunagi ritrattati. Per mettelu

in scena ci hè vulsutu tutta una squadra chì ci hà travagliatu duru cù un realizadore durante più d'un annu : cummedianti, macchittera, infografisti, muntadori, tecnici, decuratore... è una cucinara per fà à manghjà à tutti sti famiti ch'è no eramu. Un pare micca cusì, ma hè statu un travaglione. Ci sò state duie voce dinù : Lisa Lansou è Stella Maria Simeoni. È un parlemu mancu di tutti l'amichi chì anu datu un colpu di manu, chì sò passati nant'à u turnagiu, chì anu purtatu qualcosa...

Aveti fattu u giru di e Facciacce nustrale ?

Dop'à colpu, si trova sempre qualchi persunagiu ch'è no averiamu pussutu ritrattà. Ma cun 180 episodii in tuttu, ci n'hè abbastanza pensu.

Cosa prughjettiveti à a rintrata ?

Soca a seria cuntinuerà à passà à l'antenna chì tutti l'episodii ùn sò stati diffusati. Per contu meiu, cuntinueraghju à fà ciò chì mi piace è à scrive. M'impegnu in A Piazzetta, ciò chì dumanda assai travagliu. U situ è u giornale marchjanu abbastanza bè per un media amatore è sanu sanu in lingua corsa. L'aviamu lanciatu sette anni fà senza sapè ciò chì ci aspettava. Oghje omu s'avvede ch'ellu ci hè un publicu per quessa è ch'è no tuchemu assai ghjente. S'hè vista durante l'ultima campagna elettorale. Internet piglia di più in più pesu in a nostra manera d'infurmacci. È nant'à sti spazii novi, a lingua corsa ci hà a so piazza.

■ Marie Gambini

Économie en liberté

Impact de la hausse du prix du pétrole sur la croissance française

Le prix du baril de pétrole connaît, depuis les années 1970, des fluctuations aux conséquences économiques importantes. Ainsi, à l'occasion des chocs pétroliers de 1973 et 1979, les hausses du baril de brut sont allées de pair avec une baisse généralisée des taux de croissance dans la plupart des pays développés importateurs de pétrole, notamment en France.

Si le débat sur le prix du pétrole et son impact sur la croissance n'était plus au centre des préoccupations dans les années 1990, les hausses récentes du cours du baril entre 2004 et 2008, et depuis 2009, ravivent la problématique sur le lien entre le prix de cette matière première et le taux de croissance économique, car son usage est au centre du bon fonctionnement des économies industrialisées.

Les mécanismes de transmission d'une variation du prix du pétrole sur la croissance du PIB

Les variations des prix du pétrole, notamment à la hausse, ont un impact sur la croissance économique de la France par le biais de plusieurs facteurs et canaux de transmission. Ainsi, une hausse du prix du pétrole entraîne une baisse des importations en volume, une augmentation du prix des consommations intermédiaires nécessaire à la production et surtout une diminution de la demande mondiale adressée à la France se traduisant par une baisse des exportations.

Tout d'abord, une hausse du prix du pétrole constitue un choc d'offre négatif pour l'économie, au sens où elle réduit sa capacité à créer et à distribuer des richesses. En effet, la hausse du prix du pétrole affecte la production en augmentant le prix des biens nécessaires pour produire.

La hausse du prix du pétrole se traduit par ailleurs par une amplification des conséquences inflationnistes sur les prix et les salaires : les producteurs cherchent à maintenir leurs marges (augmentation des prix) et les salariés cherchent à conserver leur pouvoir d'achat (demande de salaires plus élevés). La hausse du prix du pétrole peut ainsi se traduire par une hausse du taux d'inflation dans l'économie du pays importateur.

La transmission des chocs pétroliers peut ainsi provoquer une réaction des autorités monétaires qui augmentent les taux d'intérêts afin de contrôler les pressions inflationnistes. Cette politique peut donc aggraver l'impact récessif d'un choc pétrolier en diminuant le volume des crédits accordés par les institutions financières (banques) auprès des entreprises et des ménages.

Au choc d'offre induit par la hausse du prix du pétrole s'ajoute un choc de demande négatif, prenant la forme d'une réduction de la demande pour les produits nationaux. En effet, les produits deviennent souvent plus chers pour les consommateurs nationaux, mais aussi pour les partenaires commerciaux qui réduisent leurs importations, diminuant ainsi la demande globale.

La France toujours sensible aux variations des prix du pétrole malgré une résilience accrue

Alors, que les chocs de 1973 et 1979 avaient eu de fortes conséquences en matière de croissance, d'emploi et d'inflation, il en va différemment depuis les années 2000.

Depuis le premier choc pétrolier, les pays développés ont su réduire l'intensité pétrolière de leur production. Dès lors, il faut aujourd'hui en France trois fois moins de pétrole qu'en 1973 pour produire la même quantité de richesses.

La réduction de la consommation énergétique des ménages et des entreprises, grâce à l'adoption de technologies plus économes en énergie et à la substitution au pétrole d'autres sources d'énergie comme le gaz, l'électricité d'origine nucléaire ou les énergies renouvelables permet de diminuer la dépendance au pétrole.

En outre, l'effet de la hausse des prix du pétrole sur l'économie a été partiellement neutralisé. En effet, la désindexation des salaires sur l'inflation a limité la hausse des prix. De plus, l'appréciation du taux de change depuis l'introduction de l'euro a permis aux français d'acheter moins cher un pétrole facturé en dollars.

Enfin, la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) rend la hausse du prix du brut moins perceptible en France que dans d'autres pays.

Au final, une hausse de 20 % du prix du pétrole aurait un impact négatif cumulé sur l'activité française évalué à 0,2 point au bout de 2 ans. Ce chiffre peut sembler relativement faible mais il reste non négligeable en période de croissance faible et pourrait obérer le potentiel de reprise.

■ Sylvain FONTAN, Economiste (www.leconomiste.eu)

FETE DE LA MUSIQUE
 La commune di Prunelli
 Piazza di a Nazione à Migliacciaru
 DJ VIANTRANG
 BATTLE Hip Hop 2 vs 2 avec Robin Santelli
 Concert de l'association ANIMA
 19H00 Concert de l'association ANIMA
 20H30 Chorégraphies Feisa NEWSTYLE
 de la CORSICA BREAKING ACADEMY
 NEW STYLE
 SAMEDI 21 JUIN
 ENTREE GRATUITE
 BUVETTE - RESTAURATION SUR PLACE - CONTACT 04 95 56 53 30

Vagabondage ! Propriano !

Il y a quelques années, envoyé spécial du «Provençal-Corse», je découvrais Propriano qui fêtait le centenaire de sa naissance. Jeune journaliste quelque peu mes lettres de créance aux notabilités de la cité, Mr Sorba, maire, en tête...

La vue de ce golfe du Valinco m'enchantait et je m'y fis quelques amis en sillonnant la cité, voulant m'initier à ses «Us» même si les premiers renseignements me furent donnés par trois bégues.

Et cette anecdote est rigoureusement vraie...

Je dois dire que je connaissais surtout Propriano par le foot avec ses Casalta, Calistri, Codaccioni, Vesperini et ses dirigeants, Jean Istria et son Président Emile Mocchi... Tant il est vrai que le sport ouvre bine des portes... J'ai même tenté une réunion Sartène-Propriano pour une éventuelle fusion pour créer une seule équipe du Rizzanese... En vain : Campanilisme quand tu nous tiens... Propriano des anciens pros Toussaint Leandri et Fanfan Leonetti, petit à petit j'ai découvert Propriano à travers ceux qui l'ont construite et qui, mieux que les entrepreneurs, pouvaient m'en parler.

C'est dans les années 1920 que, venant d'Italie, les Mocchi, Delovo, Ogno s'attelèrent à cette tâche... Et, à tout seigneur tout honneur, je parlerais de Toussaint Mocchi dont l'actuel groupe, sis lieu-dit Santa Giulia, rayonne sur la cité.

Cet homme fût pour moi une véritable génie et ses fils et petits-fils, Emile, Joseph, Toussaint, Jean-Christophe, Jean-Louis, en sont dignes successeurs.

Propriano se sont aussi ses tables qui ont progressé comme celle de Parenti sans oublier le fameux Lido des Pittiloni ou l'on mangeait la meilleure langouste grillée du monde. Je ne peux oublier à une encablure Sartène la papasse Ghisella Lovicchi qui hélas a décidé de passer la main... ni le «Fanale» de Leandri.

Mais propriano c'est aussi cette escapade à Campu Moru où les soirs de clair de lune, est la plus belle carte postale du monde. Sur l'autre rive Porto-Polo déploie aussi ses trésors, juste avant la visite de l'extraordinaire site archéologique des Cesari : Filitosa et ses dolmens et menhirs...

Je ne peux aussi oublier les hôtels : «Roc et Mare», «Le Valinco», aujourd'hui disparu, des familles Pantalacci et Renucci, le Marina et comment ne pas citer la famille Andreani et son nectar : le vin Fiumicicoli...

Aujourd'hui la ville se veut plus culturelle avec son théâtre, son stade et sa galerie d'art : Fronti di mare... Pour les plaisirs de la mer de Portiglioli à Abbartella en passant par celle du lido ce ne sont que plages blondes qui invitent à une totale félicité...

Heureux proprianais ! Le bon dieu ne vous a pas oublié dans ses immenses bontés.

■ Toussaint Lenziari

Le buste de Pascal Paoli inauguré à Porto-Vecchio

Le 9 mai 1769 les troupes de Pascal Paoli étaient défaites lors de la bataille de Ponte Novu. Ce revers militaire, infligé par l'armée du Comte de Vaux, scellait les espoirs de la nation Corse. Pasquale Paoli, le Père de la Patrie, un peu plus d'un mois plus tard, très exactement le 13 juin 1769 quittait la Corse en s'embarquant de Porto-Vecchio en compagnie de trois cents patriotes. Le 13 juin 2014, pratiquement 250 ans après ce départ pour l'exil anglais la population porto-vecchiaise s'est souvenue de ce moment important de l'histoire de l'île. En effet, à l'initiative de l'association à Paolina, le buste du "Babbu di a Patria" décédé en 1807 a été inauguré sur le quai portant, déjà, son nom. Tout a débuté en fin d'après-midi quand une procession, conduite par l'abbé Frédéric Constant, a quitté la haute ville par la Porte Génoise pour se rendre



sur la marine empruntant, de la sorte, le trajet effectué par Pasquale Paoli au 18e siècle. Une fois que le quai, l'historien Antoine Marie Graziani a,

alors, rappelé les faits marquants de ce moment particulier pour la Corse. Dans la foulée, la stèle était dévoilée alors que raisonnait le Dio Vi Salvi Regina interprété par le groupe Arapà composé de Jean-Charles Papi, Jacques Culioli et Don-Mathieu Santini. Un petit contingent de Naziunali entourait la stèle et faisait face au public au sein duquel on notait les présences du premier magistrat de la commune, Georges Mela, entouré de nombreux élus, et du conseiller général du canton, Jean-Christophe Angelini.

■ G.-A.M.

Pierre Sini remporte le second trophée Pierre Ciabrini

Disputé sur trois jours, le second Trophée Pierre Ciabrini, honorant la mémoire du journaliste porto-vecchiaise disparu à l'entame de l'année 2013, s'est achevé dimanche, sur les greens de Lezza, par la finale regroupant les dix-huit joueurs ayant passé le Cut à l'issue de quatre tours qualificatives entamés vendredi matin. Ce rendez-vous golfique dans la Cité du Sel, où le classement Brut prévalait sur le Net, a vu le succès final du local de l'épreuve Pierre Sini (Lezza) auteur d'une carte à 58, qui a devancé Jean-François Guglielmi, également de Lezza, totalisant 52 unités. Quant à la troisième place, elle est revenue à Guy Agostini (Sperone) avec 50 points. Patricia Wauthier, pour sa part, s'est imposée chez les féminines en devançant Patricia Cuny. Quant au classement Net, il a été remporté par Jean Faby, devant Hervé Giovanni et Dominique Desideri. La remise des prix, en présence de la mère, des enfants et de la famille du regretté Pierre Ciabrini, ainsi que de Jean-Michel Sauli, adjoint délégué aux sports de la ville, et de nombreux amis a mis un terme à cette édition 2014. .

Les classements :

Brut : 1. Pierre Sini (10.4 Lezza) 58, 2. Jean-François Guglielmi (18.9 Lezza) 52, 3. Guy Agostini (11.1 Sperone) 50, 4. Yves Tozzi (5.9 Esterel) 48, 5. Cédric Rossini (17.0 Corse) 47, 6. Jean-Philippe Beaumont (11.3 Lezza) 46, 7. Domy Branca (15.5 Lezza) 46, 8. Joseph Papi (17.1 Sperone) 46, 9. Didier Lorenzini (14.0 Lezza) 44, 10. Dominique Guglielmi (11.7 Lezza) 42,

Net : 1. Jean Faby (54.0 Lezza) 64, 2. Hervé Giovanni (54.0 Lezza) 64, 3. Dominique Desideri (54.0 Lezza) 63, 4. David Denot (54.0 Lezza) 60, 5. Daniel Jacquemin (54.0 Torcy) 50, 6. Dominique Hauriole (54.0 Montpellier) 47, 7. Jacques Develay (54.0 Rochefortais) 47, 8. Philippe Jekens (50.0 Lezza) 47, 9. Monique Pelissier (42.0 Lezza) 45, 10. Sébastien Denot (36.0 Lezza) 44.

■ G.-A.M.

Portivechju
Cità di Sali

Visite guidée de la Citadelle
accompagnée par un Guide National

Un circuit passionnant d'1h30

Tous les jeudis
à 18h30

Tarifs : 7,00 € / personne - 3,50 € pour les moins de 12 ans
Tarif groupe à partir de 20 personnes : 5,00 € / personne

INSCRIPTIONS à l'Office Municipal de Tourisme
Tél: +33 (0) 495 700 958

ICN Informateur Corse Nouvelle

Société d'édition : CORSIAPRESS EDITIONS SAS
Résidence Empereur - 4, rue Impératrice Eugénie
20200 Bastia - ☎ 04 95 32 92 35

www.corse-information.info

Directeur de la publication et de la rédaction :
Paul Aureli ☎ 04 95 32 89 95

✉ journal@corse-information.info

Conseiller éditorial : Jean Bozzi

Conseiller "Vie locale" : Philippe Giammari

Conseiller "Diaspora" : Christian Gambotti

Conseiller "Cultura e lingua Corsa" : Roland Frias

● Rédaction/Annonces légales/Abonnements :

1, rue Miot (2^{ème} étage) 20200 Bastia

Rédaction ☎ 04 95 32 04 40 ☎ 04 95 32 89 95

✉ journal@corse-information.info

Annonces légales : ☎ 04 95 32 89 92

✉ al@informateurcorse.com

Abonnements : ☎ 04 95 32 89 97

✉ icn-abonnement@orange.fr

● Bureau d'Ajaccio (adresse correspondance) :

21, cours Napoléon BP 30059, 20176 Ajaccio cedex 1

☎ 04 20 01 49 84

✉ journal@corse-information.info

● Relations extérieures/Région de la publicité

Promotion/événements/Éditions thématiques :

Ajaccio ☎ 04 20 01 49 84 • Bastia ☎ 04 95 32 89 96

✉ jfa@corse-information.info

Impression : AZ Diffusion - Zi Pastorecchia -

Lot. Freymouth 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia (à date de parution)

PAO : Studio ICN Bastia

CPPAP 0314188773 - ISSN 2114-009

Urba Nostra

■ Marie Gambini

L'architecture au service de la préservation du patrimoine

La Ville et son patrimoine sont devenus sources de débats et d'interrogations. Lors des dernières élections on a pu mesurer l'appétence du grand public pour ces questions, comme celle de la préservation sous une forme ou autre des fameux «quais Napoléon», mis à jour lors des travaux de construction du parking en centre-ville d'Ajaccio, avec une volonté de l'ancienne municipalité de faire des fouilles préventives. Sur internet, au cœur même des réseaux sociaux, les ajacciens se sont mobilisés pour leur préservation au point même que certains ont imaginé des projets d'architecture, parfois fantaisistes ou utopistes pour conserver ces quais et faire revenir la mer à son lit...



Elections, évolution, confirmation !

Aujourd'hui d'ailleurs, avec la nouvelle équipe municipale, les travaux sont en suspens avec une interrogation majeure : ces quais sont-ils éléments d'un «Patrimoine» ou pas ?

Un questionnement qui ira en s'amplifiant dans les années à venir, la Citadelle d'Ajaccio qui de-

vrait retourner à la Ville, le quartier d'U Puntettu et sa réhabilitation à Bastia seront sources de polémiques à n'en pas douter...

La mise en place du PADDUC cristallisera sans doute les débats. On le voit c'est donc un débat complexe de plus en plus prégnant qui s'installe au cœur

des préoccupations des insulaires. Ainsi aujourd'hui à Ajaccio, mus par l'envie d'apporter des éléments de réponses, deux jeunes architectes Sébastien Celeri et Raphaëlle Davin ont décidé de fonder une association Urba Nostra afin de faire avancer le débat.

Mieux construire, pour mieux préserver

Sébastien Celeri et Raphaëlle Davin ont décidé de créer cette association afin de sensibiliser les professionnels, certes mais aussi le grand public, à l'exercice du projet d'architecture, de ville et de territoire. Au départ, c'est un constat simple qui les a poussés à cette création : aujourd'hui la Corse a perdu en partie son identité architecturale.

Il a été fait depuis les années 70 le choix de transposer des modèles architecturaux et urbains importés des pays Anglo-Saxons ou du nord de l'Europe. Qui en effet n'a pas déjà aperçu au cœur de son village une bastide provençale qui ne se fonde pas, si l'on peut dire dans le décor. On le sait aussi ce type de construction sur le court terme coûte moins cher et les économies sont vitales pour celui qui souhaite construire.

Entre contraintes économiques et volonté de préserver un territoire et

son architecture, le débat est aujourd'hui tendu et c'est en mobilisant professionnels et grand public que l'on pourra faire émerger une volonté commune en faveur de la préservation du patrimoine.

Des axes de réflexions concrets

Pour nourrir ce débat, Raphaëlle Davin et Sébastien Celeri proposent de mettre en branle un dispositif d'étude et d'échanges basés sur des workshop qui permettront à terme la réalisation d'une exposition. L'ensemble des travaux sera ouvert par un grand colloque où plusieurs professionnels seront invités à partager leurs expériences.

Bien évidemment, au regard du caractère «traversant» de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et de la complexité des thèmes évoqués, les intervenants pourront représenter d'autres domaines professionnels : l'histoire, l'archéologie, la sociologie...

Enfin, le but de toute ces démarches est d'aboutir à la recherche et au développement de nouvelles formes architecturales, afin d'aménager le cadre bâti et non-bâti Corse et Méditerranéen dans le respect de leur héritage patrimonial.



Entretien avec Sébastien Celeri et Raphaëlle Davin, architectes

Urba Nostra, est une association atypique, pourquoi avoir fait le choix de ce type de structure ?

L'association est née du constat que la transposition en Corse de modèles architecturaux et urbains importés des pays Anglo-Saxons ou du nord de l'Europe, ou plus proche de nous du Sud de la France (la maison néo-provençale en est un exemple), ne fonctionne peu ou pas.

Ce constat révèle la nécessité de construire un savoir-faire local en matière de projet d'architecture, d'urbanisme et de paysage, plus généralement sur tout ce qui participe à l'aménagement du territoire.

Quels sont ses buts ?

Le but principal d'Urba Nostra est de fabriquer une culture de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en Corse et en Méditerranée. Il s'agit de sensibiliser à l'exercice du projet. Nous entendons établir une continuité théorique avec les principes qui guident notre pratique de l'architecture et de l'urbanisme, mais en permettant de s'affranchir de certaines contraintes pour «libérer» le projet et pourquoi pas alimenter le débat public sur certains sujets à enjeux.

L'ambition est de pouvoir être un catalyseur d'idées et de démarches novatrices pour la construction du territoire corse, plaçant l'île dans le faisceau des multiples influences du monde méditerranéen et qui ont structuré son histoire. Ainsi, l'ouverture vers d'autres territoires avec lesquels la Corse partage une histoire ou des problématiques communes est essentielle afin de faire émerger les caractéristiques communes et plurielles qui font la richesse de l'espace méditerranéen.

Un grand «chantier» chaque année

Divers travaux et trois phases sont prévus pour concrétiser les objectifs de cette association, envisagez-vous un véritable suivi chaque année ?

Nous envisageons de réaliser chaque année un grand «chantier» qui traitera d'un thème à forts enjeux urbains, territoriaux et patrimoniaux. Concrètement, cet événement annuel autour d'un sujet défini se déroulera en trois phases :

Un colloque, déroulé sur un ou deux jours, sera la première étape qui permettra d'introduire la réflexion. Plusieurs professionnels seront invités à partager leurs expériences, leurs théories et leurs concepts relatifs au sujet abordé. Au regard du caractère «transversant» de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et de la complexité des thèmes évoqués, les



intervenants pourront représenter d'autres domaines professionnels : l'histoire, l'archéologie, la sociologie...

Le workshop, atelier de travail sur une durée d'une semaine auquel un groupe d'intervenants sera invité à participer. Il s'agira de professionnels ou d'étudiants dont l'activité principale concerne la construction du territoire «vécu» : architectes, urbanistes, paysagistes, géographes...

L'exposition/publication est la dernière étape essentielle à la fabrication d'une culture commune. Ayant pour but de mettre en valeur et de «faire voyager» le projet dans son ensemble, c'est dans cette ultime étape que le colloque et le workshop seront formalisés en actes écrits et en panneaux d'exposition.

Le premier chantier que nous mettrons en œuvre aura pour thème la Citadelle d'Ajaccio, posant la question de sa reconversion et sa place dans un projet de ville, transformant la place forte militaire en place forte urbaine.

Avec l'ensemble des acteurs du territoire

Qui va vous accompagner dans cette démarche ?

Cet espace de réflexion s'ouvre à l'ensemble des acteurs du territoire. Les élus, les professionnels de l'aménagement, les étudiants et chaque citoyen seront invités à y participer. Urba Nostra est une association loi 1901 à laquelle tout le monde peut adhérer.

Mais plus généralement toute personne impliquée dans les valeurs de développement des territoires, dans tout ce que peut englober cette notion. Nous sommes également à la recherche de partenaires institutionnels pouvant apporter leur soutien à la démarche. Nous sommes pour le moment en contact avec la Ville d'Ajaccio, la direction du Patrimoine de la Ville de Bastia, la CAPA, la Fondation de l'Université de Corse, mais aussi l'Université de la Sapienza à Rome, le Politecnico di Torino où nous avons étudié.

Nous avons également reçu le soutien du Président du Conseil Économique et Social Européen Henri Malosse qui nous a fait l'honneur d'une visite au mois de Mars dernier.

L'enjeu patrimonial prédominant !

Aujourd'hui l'enjeu patrimonial est prédominant, comment expliquer ce regain d'intérêt ?

Le regain d'intérêt pour le patrimoine n'est pas nouveau mais s'est accentué progressivement à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle en réaction au mouvement moderne dont les principes étaient de faire table rase du passé et de développer un «style international». On se réapproprie ainsi aujourd'hui un héritage dont on prend conscience de la fragilité.

Comment qualifiez-vous les évolutions architecturales de la Corse : de l'architecture traditionnelle à l'architecture type bastide ou chalet ?

Les chalets ou bastides sont des modèles inhérents aux caractéristiques des territoires dont ils sont originaires, adaptés à la morphologie, la géographie, le climat, les matériaux locaux, les usages humains, la réalité économique de l'époque et le site dans laquelle la construction s'inscrit...



La perte progressive d'adéquation de l'architecture avec la réalité des territoires a véritablement vidé l'acte architectural de sa substance, réduisant souvent dans le discours général la conception du projet à des considérations esthétiques et stylistiques. De fait, la production architecturale, réalisée aujourd'hui en grande majorité sans architecte, a tendance à s'uniformiser et à perdre tout lien avec le territoire. Il est nécessaire de rétablir aujourd'hui la notion de «bon sens» dans l'architecture.

Fabriquer le patrimoine de demain !

Il est vrai que la préservation de notre patrimoine est au cœur des débats politiques : quais Napoléon, PADDUC, est-ce selon vous une avancée positive ?

On serait tenté de dire que oui, mais dans la réalité l'argument patrimonial est systématiquement abordé sous un angle uniquement émotionnel dans le débat public, faussant parfois totalement les enjeux réels de sa

protection et sa mise en valeur. Il est nécessaire de considérer la valeur patrimoniale d'un ouvrage ou d'un site de manière raisonnée en la définissant selon des critères bien définis (authenticité, valeur artistique, valeur historique ou archéologique, rareté, valeur architecturale et esthétique...).

Concernant l'exemple des quais Bonaparte récemment mis au jour, l'interrogation porte sur le postulat à adopter quant à leur conservation et mise en valeur dans le cadre d'un projet d'équipement. La conservation du patrimoine trouve sa justification sur la valeur que l'on lui attribue, cette valeur dépendant à la fois d'identités culturelles particulières et de valeurs universelles.

Cette appréciation doit nécessairement se fonder sur une analyse multicritères à différentes échelles, de celle de l'objet architectural à celle du contexte urbain, physique et temporel, dans lequel il s'inscrit. Alors que pour les quais on parle d'un objet précis, pour le PADDUC la question a été posée en ces termes : «patrimoine, culture et identité, quelle place dans l'aménagement du territoire» ?

Sa seule formulation est déjà un début de réponse aux enjeux du patrimoine, considérant que l'on fabrique aujourd'hui le patrimoine de demain.

Cependant, on le sait la notion de patrimoine est vaste... comment définir ou redéfinir ce qui concrètement fait patrimoine et ce qui ne l'est pas ?

La conscience patrimoniale est née de la volonté de sauvegarder les monuments et oeuvres d'art menacés par le vandalisme révolutionnaire. Outre les monuments historiques, puis l'extension à l'ensemble du cadre bâti (architecture privée, civile, rurale, puis industrielle, du XX^{ème} siècle...), le champ du patrimoine s'est diversifié et élargi pour intégrer progressivement les notions de patrimoine urbain et paysager, jusqu'à tendre vers une approche «territoriale» du patrimoine. L'élargissement des échelles de la réflexion patrimoniale, du monument au territoire, a engendré la multiplicité des enjeux.

Les enjeux patrimoniaux croisent ainsi aujourd'hui les enjeux économiques, culturels, identitaires, humains, sociaux et environnementaux inhérents à la société contemporaine. Ainsi, les prochaines journées du patrimoine se dérouleront sur le thème «patrimoine culturel et patrimoine naturel». L'enjeu n'est donc pas dans la redéfinition de la notion de patrimoine mais dans la conscience de sa transversalité, afin de dépasser l'approche uniquement conservatrice pour considérer le patrimoine comme véritable levier de transformation du territoire. ■

ÉTÉ 2014

les concerts en corse

16 juin :

CALVI - Cathédrale St Jean-Baptiste

10 juillet :

CALVI - Cathédrale St Jean-Baptiste

17 juillet :

PROPRIANO - Eglise

22 juillet :

LUMIO - Eglise

31 juillet :

MORSIGLIA - Couvent

1er août :

CERVIONE - Eglise

9 août :

VEZZANI

11 août :

CALVI - Cathédrale St Jean-Baptiste

14 août :

PROPRIANO - Eglise

19 août :

CALENZANA - Rencontres de Calenzana

Chapelle Ste Restitude

9 au 13 septembre :

CALVI - Rencontres de Chants Polyphoniques

25 septembre :

CALVI - Cathédrale St Jean-Baptiste

2 octobre :

CALVI - Cathédrale St Jean-Baptiste

Et retrouvez toutes les dates de concert sur notre site ou sur notre page Facebook

www.afiletta.com

CD en vente





AGIR PLUS

MIEUX S'ÉCLAIRER
POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE,
PAS BESOIN D'AVOIR FAIT MATH SUP !

1€ LA LAMPE BASSE
CONSUMMATION

5€ LA LED



Retrouvez toutes les solutions Agir Plus
et la liste des magasins partenaires sur corse-energia.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.